

Date d'envoi : mardi 18 mars 2014 12:09

À : [CGT, Territoriaux](#)

Monsieur,

Vous nous avez interpellés sur différents sujets à l'approche des élections municipales.

Je vous prie de bien vouloir trouver les réponses que la liste « Innovation, solidarité et concertation : tous ensemble pour Les Lilas ! » a apporté à ces importantes questions.

Restant à votre entière disposition, recevez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

« Innovation, solidarité et concertation : tous ensemble pour Les Lilas ! »

•Le COS (Comité des œuvres sociales), création d'un CASC (Comité d'action sociale et culturelle)

Comme je l'ai déjà indiqué, des élections seront organisées d'ici cet été afin que les personnels mettent en place un nouveau conseil d'administration pour cette association loi 1901 qu'est le Comité des Oeuvres Sociales.

Ses nouveaux dirigeant(e)s continueront de bénéficier de décharges d'activités de service et l'association de bénéficier d'un agent à temps complet mis à disposition à titre gracieux, ainsi que de locaux et de divers moyens et prestations également à titre gratuit.

Dès signature par les responsables du COS de la convention triennale, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal du 18 décembre dernier, la subvention prévue, comportant déjà une première augmentation correspondant à l'inflation cumulée depuis 2008, pourra être versée. En attendant, et à l'unanimité, le conseil municipal du 26 février a approuvé que, temporairement pour l'année 2014, la Ville des Lilas prenne directement en charge le financement des chèques-vacances et le Noël des enfants du personnel.

Dès que la nouvelle équipe de l'association sera élue, je la rencontrerai afin de rediscuter le montant de la subvention et des modalités de sa revalorisation annuelle.

En ce qui concerne la création d'un Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) en lieu et place du Comité des Oeuvres Sociales, je suis ouvert à la discussion si les responsables du COS souhaitent l'ouvrir sur ce point.

En toute hypothèse, je souhaite continuer à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ainsi que la solidarité pour les agents communaux, en activité ou à la retraite, ainsi que pour leurs ayants droits, et je soutiendrai la contribution spécifique du COS en matière de mise en oeuvre d'activités visant à promouvoir et favoriser l'accès à la culture et aux loisirs du personnel et à développer la solidarité entre toutes les catégories de celui-ci.

•La titularisation des contractuels

Elle continuera de se faire dans le cadre des conditions les plus favorables aux personnels, permises par les dispositions réglementaires qui s'imposent aux collectivités territoriales.

•Le régime indemnitaire

Avec le régime indemnitaire que nous avons créé, il y aura, dès cette année, une nouvelle

augmentation en faveur des personnels, dont les modalités feront l'objet d'une concertation.

•Le maintien des avantages acquis

Dans le respect de l'objectif, que je sais partagé par les personnels, d'un service public de qualité rendu à la population, et dans le cadre, bien évidemment, des mesures législatives et règlementaires que l'Etat a instaurées et de leurs conséquences, je veillerai au maintien des avantages acquis.

•La réforme des rythmes scolaires

Vous le savez - ayant tenu à ce que les représentants syndicaux soient invités à toutes les réunions de concertation et soient partie prenante des groupes de travail -, la ville a choisi de lancer une concertation approfondie pour permettre à l'ensemble de la communauté éducative d'élaborer, dans un esprit de consensus, le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires aux Lilas qui lui semblait le mieux adapté aux réalités de notre ville.

Evidemment, membres à part entière de cette communauté éducative, les personnels communaux – de restauration et d'entretien, ATSEM, de la filière animation... - ont été associés à cet exercice de réflexion collective (d'autres personnels, notamment des secteurs sportifs et culturels, ont également été invités, par des réunions spécifiques, à donner leur point de vue et à formuler leurs propositions).

Ils ont validé, comme les enseignants, les parents d'élèves, les DDEN, les représentants du monde associatif..., le projet élaboré collectivement et voté à la quasi-unanimité par tous les conseils d'école : celui-ci prévoit, dans ses grandes lignes, de conserver une organisation de la semaine de classe autour de 4 jours et de raccourcir, en contrepartie, les vacances d'été.

Ce projet consensuel, je l'ai soumis en tant que Maire au DASEN dès novembre dernier. Celui-ci m'a fait savoir son incapacité, au regard de ses compétences et du caractère dérogatoire de notre proposition, à l'avaliser mais nous a conseillé de le porter auprès du Ministre. C'est ce que nous avons fait. A ce jour, nous n'avons pas réussi à faire entendre nos arguments à celui-ci et à lui faire avaliser notre projet.

Cependant, en accord avec l'ensemble de la communauté éducative, nous entendons nous battre pour y parvenir, en utilisant tous les moyens dont nous disposons. Si nous n'y parvenons pas, à ce jour, nous n'envisageons pas, d'un commun accord avec les partenaires de l'école, de travailler sur un autre projet de mise en œuvre de la réforme aux Lilas : il reviendra alors au Ministre et au DASEN de l'imposer autoritairement.

•Politique sur la création de postes et d'avancement

C'est dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités locales et face à un avenir incertain et inquiétant (un milliard et demi en moins de dotations de l'Etat dès cette année, une diminution supplémentaire d'un milliard et demi en 2015, d'aucuns évoquant dix milliards en moins d'ici 2017 en application des cinquante milliards d'économies que l'Etat cherche à réaliser)) que je procéderai aux créations qui se révéleront nécessaires en prenant en compte l'objectif, rappelé plus haut, de qualité du service public rendu à la population

En terme d'avancement, et pour ce qui est de la part de décision qui incombe à la commune pour les personnels de la Ville et du CCAS, je poursuivrai, là encore, dans le sens de ce qui est le plus favorable aux personnels:

- "temps minimum " pour les temps de passage à l'échelon supérieur

- ratio « d'avancement de grade » égal à 100% des agents remplissant les conditions statutaires et répondant à quelques critères qui ont été retenus après concertation (ces avancements sont soumis en CAP au niveau du Centre Interdépartemental de Gestion)

- "promotion interne", c'est-à-dire passage à un cadre d'emploi supérieur (bien que soumise à l'appréciation hiérarchique communale, cette mesure dépend de conditions d'ancienneté fixées par l'Etat et de critères particuliers gérés par le Centre Interdépartemental de Gestion)

- pérennisation de notre politique de résorption de l'emploi précaire car,

Depuis 2008, celles et ceux embauchés en tant qu'agent de catégorie C non titulaire sur un emploi permanent depuis 2 ans, et qui remplissent les conditions, sont nommés stagiaires en vue d'une titularisation.

• **Positionnement sur l'Intercommunalité et le Grand Paris**

Nous avons environ deux ans pour évoquer tous les sujets, notamment les enjeux de ressources humaines et de rémunérations. Une harmonisation des régimes indemnitaires devra être opérée à partir de 2016. Dans l'immédiat, un travail d'explication doit être mené dans les services, au plus près des agents, pour répondre à leurs interrogations. Les agents devront être partie prenante de notre projet. Ils ne doivent, en aucun cas, être « victimes » de la création du Grand Paris.